

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des
Fédérations de praticiens amateurs

Paris, le 15 NOV. 2016

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le bilan 2016 du Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs ainsi que le calendrier de la mise en œuvre du Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et cultures des amateurs pour l'année 2017.

Destiné à soutenir les initiatives de terrain prises par des groupes d'amateurs autonomes ou en voie d'autonomisation, les 87 projets soutenus en 2016, portés par 4.500 amateurs, ont été autant d'incitations à faire évoluer les pratiques, à s'essayer à de nouvelles disciplines, à de nouvelles écritures, de nouveaux répertoires, à se perfectionner, à aller voir ce que font les autres groupes ou encore à se rassembler pour aborder un répertoire inaccessible.

En ce sens, le Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs en spectacle vivant et arts plastiques, s'il ne constitue qu'une partie du dispositif général de soutien aux amateurs, vient toutefois combler le grand vide qui existait autour d'autres dispositifs via des politiques spécifiques ou l'action des réseaux institutionnels. Il traduit également dans les faits l'attention que porte le ministère de la Culture et de la Communication au renouvellement des pratiques artistiques des amateurs.

En 2017, le fonds est reconduit avec un cahier des charges et des modalités de mise en œuvre inchangées :

- un volet spécifique destiné à la jeunesse,

- une transmission de tous les dossiers de candidature aux DRAC, quelle que soit leur provenance (fédérations, compagnies etc.) pour avis avant la commission nationale à laquelle des représentants des DRAC sont associés,
- une gestion déconcentrée des crédits destinés aux projets retenus.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer cet appel à projets auprès des acteurs territoriaux de votre réseau ou des associations adhérentes. J'attire votre attention sur le fait qu'un groupe ne peut présenter qu'un seul projet et qu'un même projet ne peut être proposé à l'identique, deux années de suite. Par ailleurs, un groupe ayant déjà obtenu une aide dans le cadre du Fonds, deux années consécutives, ne sera pas prioritaire.

Les candidatures doivent être renvoyées au plus tard le jeudi 30 mars à la DRAC concernée et au bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles de la DGCA qui est à votre disposition pour toute question. Elles seront étudiées et sélectionnées par une commission nationale réunie par la DGCA au début du mois de juin.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Régine HATCHONDO
Directrice générale de la création artistique



PJ :

- Un cahier des charges du Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs en spectacle vivant et arts plastiques -Appel à projets 2017-,
- Fiche de candidature,
- Bilan 2016